

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL  
un Peuple – un But – une Foi



**AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTREE  
DES COURS ET TRIBUNAUX**

*JEUDI 9 JANVIER 2020*

--0-0-0-0-0-0-

*THEME*

« La lutte contre le terrorisme : un défi pour les Etats Africains à l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle »

*ALLOCUTION*

**de MAITRE PAPA LAITY NDIAYE**

**Bâtonnier de l'Ordre des Avocats  
du Sénégal**

Année Judiciaire 2019-2020



**Monsieur le Président de la République, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature,**

Puisqu'il faut de tout pour faire un monde, il est de bon aloi, en raison justement de la gravité et de la solennité de l'instant, de rendre grâce à Dieu, le Tout-Puissant, qui a créé cette occurrence.

- Vous, Président de la République du Sénégal,
- Moi, même si le moi est haïssable, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Sénégal.
- Nous deux, amis depuis 41 ans.

Nos chers parents, aujourd'hui disparus, à n'en pas douter, posent sur cette audience, un regard très attendri.

Ils bénissent cette image qui donne envie, à l'instar du poète Alphonse de Lamartine, en pamoison devant son lac, d'invoquer cette voix intérieure qui chante : « Ô temps, suspends ton vol, et vous, heures propices !

Suspendez votre cours

Laissez-nous savourer les rapides délices

Des plus beaux de nos jours »

**Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Vice-Président du Conseil Supérieur de la Magistrature**

Votre nomination à cette prestigieuse fonction, par Monsieur le Président de la République, illustre, si besoin en était, l'estime et la haute considération qu'il voue à notre Ordre. En effet, nous, vos confrères, sommes, à la fois fiers et rassurés par cette nomination.

L'homme que vous êtes incarne l'homme de justice que nous appelons de tous nos vœux, pour consolider notre justice d'une manière générale et les droits humains en particulier.

C'est pourquoi, nous saluons à vos côtés le Secrétaire d'Etat aux droits humains.

Nous prions Dieu, qu'il vous assiste dans cette noble mission et dans la confiance que Monsieur le Président de la République vous a accordée.

Soyez assuré que le Barreau sera toujours à vos côtés.

**Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême,**

Votre présence à la cérémonie de passation de charges entre mon prédécesseur le Bâtonnier Mbaye GUEYE et moi-même témoigne de l'estime et de la considération que vous portez à notre Ordre et à ceux qui le représentent.

Soyez assuré que la collaboration et le dialogue permanent que vous aviez instaurés avec mes prédécesseurs se poursuivront et se développeront davantage.

**Monsieur le Procureur Général près la Cour Suprême,**

Je vous associe, sans la moindre réserve à cet hommage qui est rendu à Monsieur le Premier Président, et vous dit, une nouvelle fois, toute l'admiration et tout l'attachement que j'ai pour l'ainé et l'excellent magistrat que vous êtes.

Sous mon mandat, à toutes les étapes, l'avocat sera toujours un digne acteur de justice et je suis convaincu que sous votre haute autorité, les magistrats en seront de même.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale

Madame la Présidente du Conseil Economique, Social et Environnemental,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Honorables Députés

Monsieur le Président du Conseil Constitutionnel

Monsieur le Premier Président de la Cour des Comptes

Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions Diplomatiques

Monsieur le Médiateur de la République

Mesdames, Messieurs les Magistrats

Messieurs les anciens Bâtonniers, Mesdames Messieurs les Avocats, Chers Consœurs, Chers Confrères

Messieurs les Officiers Généraux

Messieurs les Recteurs Doyens et Professeurs des Universités,

Messieurs les Dignitaires Religieux et Coutumiers,

Mesdames, Messieurs les Administrateurs de Greffe et Greffiers

Messieurs les Présidents de la Chambre des Notaires,

De l'Ordre des Huissiers

De l'Ordre des Experts Comptables et comptables agréés,

De l'Ordre des Experts et Evaluateurs agréés

Mesdames, Messieurs les Officiers Ministériels et Auxiliaires de Justice,

Honorables invités, Mesdames, Messieurs,

La rentrée solennelle des Cours et Tribunaux, ce n'est pas seulement le jour des retrouvailles –une forme de rentrée des classes- entre acteurs du pouvoir judiciaire, qui, après quelques semaines de congé, reprennent le chemin des prétoires.

Ce n'est pas seulement une page de l'histoire constitutionnelle et institutionnelle de notre pays.

Une rentrée, c'est aussi et surtout, un moment d'échanges, que dis-je, de dialogue entre différents acteurs et pas des moindres, de l'espace républicain, sur une ou des problématiques qui constituent le plus souvent, pour ne pas dire toujours, la ou les préoccupation(s) nationale(s) les plus aigüe (s) de l'heure.

Même s'il faut reconnaître, avec une pointe de regret, que les termes de ce dialogue, ne font pas toujours l'objet d'un suivi qui en fixe et en fige les conclusions dans le long fleuve rarement tranquille de nos vies, il demeure que des échanges comme ceux auxquels nous nous livrons en cette matinée, constituent ou doivent constituer, un abreuvoir et un viatique tant pour ceux qui en sont les destinataires immédiats, que pour les générations actuelles, mais aussi une source d'inspiration pour les générations futures.

Le thème d'une rentrée solennelle a, en outre, un côté contraignant, dans le sens le plus rafraichissant du terme : il nous oblige à l'introspection, à la réflexion, à un retour à nos chères études, à une révision de nos certitudes.

Le thème d'une rentrée solennelle nous oblige à sortir des lieux communs, pour réviser nos gammes, nos doutes et nos certitudes, nous mettre au diapason, nous mettre tout simplement à la page.

Monsieur le Président de la République,

Nous voici donc invités, à cogiter, échanger sur le thème : « *la lutte contre le terrorisme, un défi pour les Etats africains à l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle* ».

Au regard de ce que j'ai indiqué plus haut, le choix de ce thème coule de source.

Il est d'une brûlante actualité et me paraît procéder d'une symphonie à deux voix :

- La voix de l'exécutif que vous incarnez.

Le 15 mai 2019 à Paris, vous avez répondu à l'appel de CHRISTCHURCH, lancé conjointement avec le Président français Emmanuel Macron et la Première Ministre néo-zélandaise, Jacinda Ardern, contre la diffusion des contenus en ligne, manifestant ainsi votre souhait de voir le Sénégal devenir l'un des leaders de la lutte contre la cybercriminalité et s'engager à lutter contre les facteurs du terrorisme et de l'extrémisme violent, tout en veillant à l'application effective des lois en vigueur.

En septembre de la même année, au cours de la 74<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale de l'Organisation de Nations Unies (ONU), vous invitiez le Conseil de Sécurité de cette organisation à doter le Minusma d'un mandat robuste et d'équipements adéquats, pour la lutte contre le terrorisme au Sahel.

Votre engagement personnel dans cette lutte transpire de vos propos qu'il me plait de rappeler ici.

*« Le terrorisme est la négation absolue de l'humanité et doit être combattu sous toutes ses formes.*

*Au Sahel, des groupes de terroristes continuent de semer la mort au quotidien, de contraindre des populations à devenir des réfugiés et des déplacés par milliers et de détruire des services sociaux de base.*

*Sans la paix et la sécurité, tout devient aléatoire.*

*C'est une question de vie ou de mort ».*

Cette prise de conscience personnelle sur les dangers de cette forme de criminalité globale vous a valu d'être choisi par vos pairs pour présider le Comité de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et ce n'est point fortuit que sous votre impulsion, le Sommet de la CEDEAO tenu à Ouagadougou le 13 septembre 2019, ait décidé d'affecter un million de dollars US à la lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest.

Sur le même registre, avec vos pairs, Chefs d'Etats de l'UEMOA, vous avez décidé de mobiliser cinq cent millions de dollars, pour contribuer à la lutte pour notre survie.

Ces exemples, dont l'énumération n'est pas exhaustive, témoignent de votre détermination à faire face au terrorisme et à l'extrémisme violent.

J'ai dit tout à l'heure « symphonie à deux voix »

- La deuxième voix est bien évidemment celle du pouvoir judiciaire exercé par les Cours et Tribunaux à la tête desquels se trouve le Premier Président de la Cour Suprême, Monsieur Mamadou Badio CAMARA.

Le 2 mars 2018, se tenait ici, la Conférence finale des Cours suprêmes des pays du Sahel, membres de l'Association des Hautes Juridictions de Cassation ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF), face au terrorisme.

Les recommandations résultant de cette réflexion commune des représentants des Cours Suprêmes s'inscrivent en droite ligne du mémorandum de Rabat 2012 sur les bonnes pratiques pour des actions efficaces de lutte contre le terrorisme en justice pénale.

J'en retiendrai une, qui me semble la plus pertinente.

En effet, avec vos homologues, Présidents des Cours Suprêmes des pays du Sahel, vous affirmiez ce qui suit : *« les attentats terroristes heurtent profondément la conscience humaine et appellent des actions fortes et efficaces, tendant à leur prévention et à leur répression mais toujours dans le respect de l'Etat de droit et des principes fondamentaux, que l'on soit en temps de paix ou en période de conflit. Ainsi la justice, dont l'action s'inscrit dans la durée, doit-elle toujours être rendue avec objectivité et impartialité, quelles que soient les pressions extérieures. En résumé, les Cours Suprêmes affirment ici qu'elles sont conscientes de la nécessité de lutter contre le terrorisme avec efficacité tout en garantissant le respect des droits fondamentaux »*

Il me plaît de souligner, en passant, que, c'est cette position qui rassure l'Ordre des Avocats que j'ai l'honneur de diriger, car le respect des principes du procès équitable impose que toute personne poursuivie, même si elle ne dispose pas de ressources suffisantes, puisse bénéficier de l'assistance effective d'un avocat ayant accès au dossier, pour assurer sa défense à tous les stades de la procédure.

Pour revenir à mon propos, je rappelle que c'est de façon tout à fait logique que la symphonie à deux voix a abouti au choix de ce thème, dans lequel, il faut voir une invitation faite par le Président de la République à la famille judiciaire dans son ensemble, à s'approprier ce combat pour notre survie et à partager avec lui, cette prise de conscience nécessaire à une lutte efficace, cohérente et républicaine.

Le Barreau du Sénégal, par ma voix, se réjouit de pouvoir apporter sa modeste contribution à cet échange républicain.

Je suis d'autant plus astreint à la modestie, au regard de la profondeur de la réflexion de Madame la Juge Mayé Diouma Diouf DIOP, dont le mérite est très grand et que j'encourage à persévérer dans l'humilité, la courtoisie, la curiosité scientifique, la précision dans ces propos.

Etre désigné pour prononcer un discours d'usage est, pour le magistrat, ce que remporter un concours de plaidoirie est pour l'avocat.

Apporter sa contribution à cette agora judiciaire, c'est d'abord rappeler que, la méthode fondée sur la terreur remonte à très loin dans le temps puisque, lorsqu'on remonte à rebours la pendule de l'histoire, l'on entend parler des zélotes, secte radicale juive, organisée à partir de l'an 63 avant Jésus Christ et résistant à l'occupation de Jérusalem par les Romains.

Elle pratiquait déjà l'assassinat politique contre les païens qu'elle voulait chasser de la Terre Sainte, mais aussi contre des juifs soupçonnés de collaboration avec l'occupant.

Les ennemis des « zélotes » les nommaient « sicaires » par référence au poignard facile à dissimuler qu'ils utilisaient (le sica).

Bien plus tard, le 5 novembre 1605, un groupe de catholiques à la tête desquels se trouvait le nommé Guy Fawkes a organisé un attentat contre le Parlement de Londres et contre le roi Jacques 1<sup>er</sup>, sous une cave du parlement, il a été découvert 36 fûts d'explosifs, après que l'un des conjurés, pris de remords eût écrit à un lord pour se repentir. Depuis lors, les Anglais célèbrent la « Guy Fawkes Night », faisant éclater des pétards dans la journée et tirant des feux d'artifice le soir.

S'il y a une réalité qui a fait couler beaucoup d'encre, de salive et, disons, de sang en ce 21<sup>ème</sup> siècle déjà adolescent, c'est bien le terrorisme.

Il n'est pas possible d'énumérer ici tous les mots, jeux de mots, expressions, circonstances utilisées pour désigner ce cancer des temps anciens comme des temps modernes.

Citons en quelques-uns :

- Terrorisme politique, idéologique, séparatiste, de guérilla, religieux, sociétal, criminel,
- Anarchisme, nihilisme, propagande par le fait, djihadiste, salafisme,
- Eco terrorisme, cyber terrorisme, terrorisme nucléaire, radiologique, biologique, chimique (NRBC),
- Aqua terrorisme, narco terrorisme.

Pourtant, la définition du terrorisme reste très controversée, il est même permis de dire qu'il y en a de diverse et variées, ce qui fait dire à deux auteurs, l'universitaire Alain Bauer et le magistrat Jean Louis Bruguière (dans un ouvrage intitulé « les 100 mots du terrorisme » :

*« Rien n'est plus difficile que de donner du sens précis à un terme galvaudé ou manipulé à satiété. Il n'existe pas un terrorisme (mot provenant du latin classique « terror » qui signifie effroi, épouvante) en soi, mais des actes que la loi d'un pays donné, à un moment donné, qualifie comme tels ».*

En 1988, Alex P. Schmid et Albert J. Jongman recensaient 109 définitions du terrorisme et en 1994, Jeffrey D. Simon en dénombrait 200.

En Afrique, la Convention d'Alger, sous l'égide de l'OUA définissait le terrorisme comme un acte ou menace d'acte en violation des lois pénales de l'Etat-partie susceptible de mettre en danger la vie, l'intégrité physique, les libertés, d'une personne ou d'un groupe de personnes, qui occasionne ou peut occasionner des dommages aux lieux privés, publics, aux ressources naturelles, à l'environnement, au patrimoine culturel et commis dans l'intention :

- d'intimider, de perturber, de créer une insurrection générale dans un Etat partie.

Messieurs Alain Bauer et Jean Louis Bruguière toujours (dans leur ouvrage intitulé « 100 mots du terrorisme » dont la 1<sup>ère</sup> édition remonte à 2010, en déduisent ce qui suit :

*« Le terrorisme n'est pas une doctrine, c'est une méthode fondée sur l'usage de la terreur, Cependant, aucune définition universelle n'en a été adoptée, ce qui réduit la portée des résolutions de l'ONU sur le sujet. La principale difficulté vient du fait que nombre d'Etats, notamment du Tiers Monde, considèrent que le terrorisme est un combat légitime, voire une "guerre du pauvre" alors que les pays (notamment occidentaux) qui en sont les victimes l'envisagent sous l'angle de ses effets destructeurs, lâches et criminels à leurs yeux.*

*Quel que soit le point de vue, le terrorisme est d'essence politique, il tend par la terreur à déstabiliser un Etat ou ses institutions.*

*Cela la différencie du crime organisé, bien qu'il utilise souvent les mêmes armes.*

*La finalité du second est le profit illicite.*

*La déstabilisation des institutions étatiques qui peut en résulter n'est pas le but final, mais la conséquence de sa stratégie.*

*Encore que, les frontières entre terrorisme et crime organisé tendent de plus en plus à s'estomper ».*

Les mêmes auteurs de préciser :

*« Consciente de ce que l'emploi de la terreur sur les populations civiles doit être banni par la communauté des nations, l'ONU, lors de son sommet du 14 septembre 2005, a fait condamner, pour la première fois, par tous les gouvernements, clairement et sans réserve, le terrorisme sous toutes ses formes, quels qu'en soient les auteurs, les lieux et les buts, car " il constitue une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales".*

Le 19 septembre 2006, les 192 Etats membres ont convenu pour la première fois également, d'une approche commune et adopté une « stratégie antiterrorisme mondiale pour les Nations Unies », une prise de position qui permet de recourir au chapitre VII de la Charte des Nations Unies pour contraindre un Etat convaincu d'activités terroristes, de s'acquitter de ses obligations.

Le terrorisme n'est donc pas un fait nouveau, puisqu'aussi loin que l'on remonte dans le temps, on retrouve des manifestations sous diverses formes, même s'il faut bien reconnaître que depuis le 11 septembre 2001, il a connu une ampleur jusque-là jamais égalée et par voie de conséquence, entraîné des ripostes individuelles et collectives sans précédent.

L'historien et éditorialiste américain Walter Laqueur a identifié six idées préconçues, d'inégale pertinence, sur le terrorisme.

1. Le terrorisme est un phénomène récent et sans précédent. Pour cette raison, ses antécédents, s'ils existent, ne présentent pas le moindre intérêt.
2. Le terrorisme est un des plus importants et dangereux défis des temps modernes.
3. Le terrorisme est une réponse à l'injustice
4. Le seul moyen de lutter contre le terreau du terrorisme consiste à réduire l'animosité, le stress et la frustration qui en sont l'origine.
5. Les terroristes sont des fanatiques poussés au crime par des conditions de vie intolérables. Ils sont pauvres et leur inspiration est profondément idéologique.
6. Le terrorisme peut frapper n'importe où.

Que l'on partage ou non ces idées préconçues, force est de convenir que le terrorisme constitue une vraie épée de Damoclès pour tous les peuples du monde, un défi que tous les Etats, donc les Etats africains, doivent relever.

Monsieur le Président de la République,

Même si nous pouvons déplorer par ci, par-là, la présence de sénégalais parmi les victimes d'actes terroristes perpétrés sur d'autres territoires, il demeure que jusqu'ici, notre pays est épargné par ce fléau.

Je ne vous cache pas que je dis cela la peur au ventre, du fait des caractères de la force majeure (imprévisibilité, irrésistibilité, extériorité) qui s'attachent à l'acte terroriste.

Sous la réserve que voilà, nous devons, c'est la deuxième fois que j'y invite, rendre grâce à Dieu et prier pour que la paix continue à nous envelopper de son drap immaculé, mais surtout rendre hommage à nos forces de défense et de sécurité, dont vous êtes le Chef suprême, sans la vigilance desquelles, nous aurions peut-être connu quelques mésaventures.

Cette vigilance est d'autant plus nécessaire, j'allais dire indispensable, que la situation en Afrique en général et dans notre sous-région en particulier est plus qu'alarmante.

Ce n'est point trahir un secret que de rappeler que tous les jours, les organisations terroristes évoluent et gagnent en superficie.

La liste des organisations « islamistes » répertoriées en Afrique donne le tournis, Ainsi, dans la bande sahélo-saharienne sévissent AQMI et ses différentes Katibas (Al Fourghane, « Tariq ibn Ziyad » ou El fatihine et Al-Ansar). A ceux-là, s'ajoutent les alliés d'AQMI dans la sous-région le MUJAO (mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest) et Al Mourabitoune. Toujours en Afrique de l'ouest, plus précisément, au Nigéria et dans ses Etats frontaliers (Cameroun, Tchad, Bénin), Boko Haram exerce une violence sans précédent. Le titre d'organisation "terroriste la plus meurtrière au monde" qui lui est attribué ne semble donc pas usurpé. Le lot de victimes et de déplacés depuis l'insurrection en 2009 fait figure d'illustration.

Dans le faisceau des organisations terroristes les plus influentes au Sahel, il faut noter le GSIM (groupe de soutien à l'islam et aux musulmans) d'Iyad Ag Ghaly. Fondée en 2017, ce groupe terroriste a la particularité d'être la plus influente au Sahel. Son fondateur est à l'origine de plusieurs attentats en Afrique de l'Ouest, dont celui d'un hôtel à Ouagadougou en 2016.

En pratique, l'espace sahélo-saharien est l'objet d'une lutte acharnée entre les organisations terroristes Al-Qaida et Etat islamique (Daesh), chacun de ces groupements, à l'instar des franchises américaines, cherchant des filiales dans l'espace sahélo-saharien. Le terrorisme sahélien est de fait divisé entre les organisations se revendiquant d'Al Qaida et celles se réclamant de Daesh.

Parmi les organisations se revendiquant d'Al Qaida, figure AQMI, le MUJAO, Al Mourabitoun, Al Qaida, Ansar Eddine et les islamistes Shebab. Au rayon des organisations djihadistes se réclament de l'Etat islamique, se trouve l'organisation d'Abubakar Shekau, Boko Haram.

Enfin, le phénomène du djihadisme en Afrique est étroitement lié à la criminalité transnationale, ce qui complexifie son éradication. Les organisations terroristes financent leurs activités à travers le contrôle du trafic de drogues. Selon l'ONUDDC, l'Afrique de l'Ouest est la base arrière du trafic de drogue, spécialement du trafic de cocaïne. En effet, la Highway 10, nom donné par les cartels de drogue à la route maritime qui se trouve au 10<sup>ème</sup> parallèle, renvoie directement sous un angle

géographique à la bande sahélo saharienne. Cette route est le lieu de transit privilégié des cartels de la drogue.

En Afrique australe, plus précisément en Somalie, les islamistes Shebab ne sont pas en reste. Ils font preuve d'une cruauté extrême et sont, en grande partie responsables de l'instabilité du pays.

Pour faire face à ces menaces multiples et variées, les Etats Africains ont mis en place un éventail de stratégies en vue d'éradiquer le terrorisme sous toutes ces formes. Parmi les solutions déjà entreprises, il faut distinguer les stratégies internationales, régionales et nationales de lutte contre le terrorisme.

Dans la première catégorie, figurent toutes les opérations militaires menées par les Etats occidentaux notamment la France, l'Union européenne et les Etats Unis pour freiner le développement des activités terroristes en Afrique de l'Ouest. Il s'agit des opérations Epervier (1986-2014), Serval (2013) Barkhane (depuis 2016). Concernant les solutions régionales de lutte contre le terrorisme en Afrique, l'Union africaine, par l'entremise de l'Architecture Africaine de paix et de sécurité (APSA), entreprend des actions en faveur de la lutte contre la montée en puissance du djihadisme en Afrique.

La CEDEAO (Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest) s'investit également dans le combat contre le terrorisme en Afrique. La dernière réunion de son conseil de médiation et de sécurité, tenue le 12 septembre 2019 à Ouagadougou, a permis aux chefs d'Etats de réaffirmer leur volonté de lutter contre la menace terroriste.

Dans la même veine, la création du G5 Sahel en 2014 permet d'espérer une effectivité de la coopération transfrontalière et de la gouvernance sécuritaire en Afrique de l'Ouest, même si la question du financement des activités de l'organisation se pose avec acuité, nonobstant la participation de l'Union européenne contre le terrorisme dans la sous-région. En effet, s'agissant des stratégies de lutte nationales, beaucoup d'Etats africains ont entrepris de pénaliser à la fois la pratique du djihadisme et son apologie.

Les stratégies de lutte contre la porosité des frontières des Etats africains n'ont d'efficacité qu'à travers la coopération transfrontalière capable de mettre en synergie toutes les forces de défense et de sécurité des pays touchés par le terrorisme. Le modèle des polices en réseaux de l'Occident pourrait être expérimenté en théâtre africain. La nouvelle trouvaie du GARS-Sahel mobilisant les services de gendarmerie des différents pays membres du G5 Sahel, plus le Sénégal, en est un exemple.

Il demeure toutefois possible d'affirmer, que les solutions militaires ne suffisent pas à éradiquer efficacement le terrorisme. Une victoire militaire contre un groupe extrémiste cache toujours les causes profondes larvées dans la société car, il ne faut pas non plus occulter le fait que le terrorisme est, certes, un phénomène politique, mais il demeure d'essence éminemment sociale et sociétale.

Le terrorisme est en effet, quelques fois, voire souvent, le stade ultime de la radicalisation engendrée par la frustration et l'humiliation induite par une société qui se révèle incapable de tenir ses promesses par le respect de ses propres règles qui sont censées assurer sa parfaite régulation.

Dès lors, il devient clair que la solution susceptible d'enrayer complètement le terrorisme et, par ricochet, créer une paix positive, consiste à bâtir des cadres politico-institutionnels permettant d'améliorer considérablement les conditions sociales des populations du Sahel (réduction de la pauvreté, des inégalités de développement, inclusion des jeunes désœuvrés, développement d'un système éducatif performant, meilleures perspectives d'emploi etc). En effet et de toute évidence, si la force armée pouvait seule venir à bout du terrorisme, l'Occident ne connaîtrait plus d'attentat sur son sol. Ses fils, même bien éduqués et intégrés socialement, n'auraient pas ressenti le besoin impérieux de rejoindre l'organisation de l'Etat islamique. Seul un sentiment de mal-être social et un désenchantement par rapport aux piliers de la société occidentale semble pouvoir expliquer un tel choix.

Enfin, une autre solution de lutte incontournable de nos jours consiste à déconstruire le discours djihadiste qui est la sève nourricière et programmatique des projets des organisations terroristes. La mise en œuvre de réponses doctrinales est une nécessité. Il faudrait que les oulémas et Imans produisent un contre-discours, un discours alternatif à celui des islamistes radicaux.

En définitive, c'est également par le truchement de la déconstruction des thèses extrémistes et la création de sociétés plus inclusives, que le djihad pourra être vaincu de manière structurelle. L'approche purement sécuritaire ou militaire ayant commencé à montrer ses limites.

Eliminer militairement Boko Haram, AQMI, AQPA, Daesh ou toute autre organisation terroriste ne semble pouvoir constituer qu'une solution conjoncturelle.

Pour gagner le défi de la lutte contre le terrorisme, les Etats Africains devront donc comprendre que la Kalachnikov ne vient pas toujours à bout d'une idéologie, car elle n'enraye jamais la frustration découlant d'un système socio-économique porteur de rejets, d'inégalités, de frustrations et d'humiliations.

En effet, Bertrand BADIE, dans « le jeu triangulaire : sociologie des nationalistes », publié aux presses universitaires de France en 1997, perçoit le terrorisme à travers « l'émergence d'un monde détrié dans lequel, l'individu est désormais sujet à trois appels concurrents qui reconstruisent le jeu international : celui de son Etat nation d'appartenance, celui des acteurs transnationaux auquel il est susceptible de s'associer et celui des entrepreneurs identitaires derrière lesquels il tend à se mobiliser et s'engager ».

Monsieur le Président de la République,

J'observe, pour m'en féliciter que vous avez présenté et fait voter par l'Assemblée Nationale, deux projets de lois très importants :

- celui relatif aux sanctions contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, à la prolifération des trafics divers.
- celui relatif aux sanctions préconisées par les Nations Unies, telles que les interdictions financières, embargo les armes, interdiction de voyages etc.

Ce faisant, vous donnez corps à des engagements internationaux de notre pays et restez dans la logique de concilier les impératifs de sécurité intérieure et extérieure avec l'application du droit à la libre circulation des personnes et des biens au sein de l'espace CEDEAO.

Ce modeste exposé serait d'ailleurs complet si je ne mentionnais pas toutes vos initiatives s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme qui part d'un diagnostic et d'un état des lieux sans complaisance de la situation sécuritaire de l'Afrique en général et de notre sous-région en particulier, à la définition d'un dispositif opérationnel, en passant par la définition de nos principes, de nos objectifs, de nos acteurs et de nos recommandations.

Tout cela constitue un ensemble cohérent qui, avec l'aide de Dieu, nous préservera durablement, c'est une prière, de ce fléau qu'est le terrorisme.

Je ne saurais toutefois terminer sans rappeler, sans doute du fait de mon inclination naturelle à la défense et du mandat dont je suis investi, que le regard de notre barreau reste en grande partie focalisé sur la judiciarisation du processus de lutte contre le terrorisme, c'est-à-dire en dehors des canaux jusqu'ici mis en exergue, à savoir la lutte armée et la mobilisation des finances.

L'Etat de droit exige en effet, que quelle que soit la monstruosité de l'acte qui lui est reproché, un être humain reste présumé innocent jusqu'à ce qu'il en soit jugé autrement et en tout état de cause, bénéficie d'un procès équitable.

A cet égard, la symphonie à deux voix, que j'ai invoquée tantôt, cette convergence de vue entre le Chef suprême des Armées et les Chefs de hautes juridictions concourt avant toute chose à une application intégrale du règlement N°05/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des règles régissant la profession d'avocat dans l'espace UEMOA, notamment l'intervention de l'avocat dès l'interpellation. C'est l'occasion de vous remercier Monsieur le Président de la République, pour l'augmentation substantielle de l'aide juridictionnelle même si elle reste encore très en deçà des besoins et se caractérise toujours par un retard aigu dans sa mise en place (les dotations de l'aide juridictionnelle de 2018 et de 2019 ne sont toujours pas reçues par le Barreau). Cette situation corrigée par votre excellence, Monsieur le Président de la République, permettra au Barreau du Sénégal de se retrouver dans le Plan Sénégal Emergent et d'y jouer pleinement sa partition.

En effet, l'augmentation et l'effectivité de la mise à disposition de l'aide juridictionnelle au Barreau lui permettront d'encourager l'installation des avocats dans toutes les régions de l'intérieur du pays et conséquemment de procéder au recrutement de plus en plus de jeunes dans la profession.

Sur le même registre, je mentionnerai la nécessaire réforme de la procédure pénale, en vue de mettre un terme aux longues et abusives détentions provisoires même en matière criminelle et/ou de terrorisme, terreau de la surpopulation carcérale.

Il convient en effet, que notre pays ne suscite point chez le citoyen, ce titre, que je qualifierai d'exclamation interrogative, qu'une ancienne députée française du nom de Barbara Romagnan, a donné à un livre dans lequel, après avoir passé en revue la situation des droits de l'homme dans son pays, elle conclut par deux chapitres :

- le pays des droits de l'homme n'est que celui de sa déclaration.
- plus que jamais, défendre les droits humains.

Le livre intitulé : « Mon pays me manque, que sont devenus les droits de l'homme ? ».

La justice par définition, ne doit pas porter les germes de l'injustice.

Parce que je le connais personnellement, je sais que ces doléances ne laisseront pas insensible votre Ministre de la Justice, mon excellent confrère Malick SALL.

Vous non plus d'ailleurs, Monsieur le Président de la République et c'est heureux.

Je vous remercie de votre attention.

**Dakar, le 09 janvier 2020**

**Maître Papa Laïty NDIAYE**